



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – M GOURON – Mmes LEMELIN – CORTET – M CHEVALLIER – Mme BERTRAND – M DENIS

ABSENTS EXCUSES : M CHAUMONT Philippe a donné pouvoir à Mme LE GALLOU Annick, Mme TIBERGHIEN Lydie a donné pouvoir à Mme LEMELIN Arlette

SECRETAIRE : Monsieur MORIN Jean-Michel

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 27 novembre 2025, à savoir :

2025_003	MAPA Travaux rénovation énergétique Garderie
----------	--

Il signale un problème avec l'entreprise DPR 45 qui refuse à exécuter le lot n°3 pour des raisons d'assurance décennale. En effet, si l'entreprise n'exécute pas le lot n° 2 (Isolation thermique par l'extérieur) en parallèle, l'assurance ne couvrira pas l'entreprise. Un courrier a été envoyé à l'entreprise Rénovation Parisienne, arrivée 2^{ème} dans l'appel d'offres, pour un montant de 21 030.00 € HT. La commune est en attente de sa réponse. Si elle refuse également, le lot n° 3 serait déclaré sans suite car l'entreprise suivante est Asseline pour un montant de 47 015.25 € HT.

2026_D001 ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – MISES A DISPOSITION DIVERSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver les dispositions de gratuité des salles et équipements municipaux ainsi que l'édition de jeux d'étiquettes dans le cadre des campagnes électorales.

2026_D002 Demande d'aide auprès du CRST du Pays du Giennois pour les travaux de rénovation énergétique de la Garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOpte le projet de travaux de rénovation énergétique de la Garderie,
- SOLlicite du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois une aide pour les travaux de rénovation énergétique de la Garderie de Bonny-sur-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2026_D003 Communauté de Communes Berry Loire Puisaye – Attribution de compensation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le nouveau montant de l'attribution de compensation de la ville de Briare qui s'établit à partir de l'exercice 2025 à 1 140 995.18 €.

2026_D004 INSTALLATION DE UN TOTEM ET 4 BORNES VELOS – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'installation de 4 bornes de recharge pour vélos électriques et d'un totem de réparation à disposition des cyclistes sur la commune de Bonny-sur-Loire,
- S'ENGAGE à la pose de ces aménagements, soit en régie, soit par une entreprise,
- PRENDRA en charge le coût en électricité de ces aménagements,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention portant sur les aménagements cyclotouristiques dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

2026_D005 MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 (Seize) voix POUR, 0 (Zéro) CONTRE, 2 (Deux) ABSTENTIONS,

- APPROUVE la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

2026_D006 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2026,
- AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention et/ou les avenants s'y afférant.

2026_D007 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES PREVOYANCE ET SANTE – AGENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2027

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

Risques prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit 7 euros par mois et par agent à ce jour, pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risques santé

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque santé pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit 15 euros par mois et par agent à ce jour,
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

2026_D008 CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 (Annule et remplace la délibération n° 2025_D062 du 27 novembre 2025)

(Madame LEMELIN Arlette, Conseillère Municipale, ne prend pas part au vote)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 17 (Dix-sept) voix POUR (Madame LEMELIN Arlette, Conseillère Municipale, n'ayant pas pris part au vote de cette délibération), 0 (Zéro) CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- ABROGE la délibération n° 2025_D062 du 27 novembre 2025 – Classes de découverte – Année scolaire 2025/2026,
- FIXE la participation des familles, par tranche 6 tranches de quotient familial,
- ACCEPTE la participation aux enseignantes.

2025_D009 MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AU MONDE RURAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) CONTRE, 1 (Une) ABSTENTION,

- ADOpte la présente motion,
- DECIDE de publier la présente motion après des services de l'Etat, de son public et des agriculteurs,
- DONNE pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ➤ informe les élus que les travaux Rue du 4 septembre (entre les rues de Thou et Puits Veneau) ont commencé depuis une semaine.

 ➤ informe les élus que l'Hôpital Saint-Jean de Briare arrête la distribution des repas à domicile à compter du 28 février 2026. Actuellement, 6 administrés en bénéficient. Madame LANG Valérie, Adjointe aux Affaires Sociales, déclare avoir un rendez-vous mardi 3 février 2026 avec la Société Menus Service de Montargis qui pourrait peut-être reprendre le relais. Madame SERRANO Christiane pense que l'ancien cuisinier de la Gallinière à Ousson-sur-Loire propose la distribution de repas.

 ➤ informe les élus de la date de la Commission Finances élargie au Conseil Municipal fixée le 26 février 2026 à 18 h 00.

 ➤ informe les élus de la date du prochain Conseil Municipal fixé au mardi 10 mars 2026 à 19 h 00.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ➤ évoque les nids de poules un peu partout sur la commune qui ne sont toujours pas bouchés. Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire, demande que ces constats soient signalés sur l'application mobile de la mairie.

 ➤ s'étonne de la rubalise mise autour des peupliers au lavoir de la Villeneuve sans que rien ne soit fait. Monsieur MORIN répond qu'aucune entreprise n'est intéressée par l'abattage de 15 arbres. Va contacter les entreprises BAILLY et GUILLOT.

⇒ **Madame LEMELIN Arlette** ➤ signale un trou à boucher devant l'arrêt de bus au Buisson.

⇒ Madame LANG Valérie

► rappelle aux élus les séances théâtrales les week-
ends des 21-22 février 2026 et 28 février-1^{er} mars 2026.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel MORIN

